



PROTOCOLE SANITAIRE

-3ème version-

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

du mardi 12 au vendredi 29 mai 2020

Ce protocole, spécifique à l'école élémentaire Pierre Jonchery, s'appuie sur le protocole national définitif publié par le ministère de l'Éducation Nationale. Il vaut pour la première phase de retour progressif à l'école des élèves, du mardi 12 au vendredi 29 mai 2020. Il est notamment destiné aux parents d'élèves et conforme en tous points au protocole national.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le protocole national est articulé autour des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréations
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Enfin, il présente les actions à conduire s'il apparaît qu'il y a...

- un cas possible de Covid-19 au sein de l'école
- un cas avéré de Covid-19 au sein de l'école

Il repose sur cinq principes généraux :

- ⊗ Le maintien de la distanciation physique
- ⊗ L'application des gestes barrière
- ⊗ La limitation du brassage des élèves
- ⊗ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- ⊗ L'information, la communication et la formation

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

Les personnels devront procéder de la même manière pour eux-mêmes.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc...).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

Appliquer les gestes barrières

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tous.



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Lavage des mains :

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux au moyen d'une serviette en papier jetable (qui sera disponible à présent dans chaque classe) ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir, avant de rentrer chez soi.

Il appartient également aux parents de veiller à la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

A noter : Les élèves n'ont pas le droit d'apporter de **gel hydroalcoolique** à l'école. Le lavage des mains avec du savon est la règle de base. Dans certains cas particuliers, l'enseignant autorisera les élèves à utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition par la mairie dans l'école.

Les parents fourniront des pochettes de mouchoirs en papier jetables à leur enfant. Ils devront vérifier qu'ils en ont à chaque fois que leur enfant fréquentera l'école.

Port du masque :

- **Les enseignants** seront équipés de masques « grand public » par le ministère de l'Éducation Nationale. Le port du masque par les enseignants est obligatoire, dès lors qu'ils sont dans la classe.
- Pour **les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire** mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et **s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes**. Les parents d'élèves pourront donc fournir des masques à leurs enfants.
- des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

La ventilation des classes :

- Elle se fera au moins 10 min avant l'arrivée des élèves ainsi que pendant les récréations, le déjeuner, le soir pendant le nettoyage (ce qui est fait habituellement).

Limiter au maximum le brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage,...). Tout ce qui suit dans les différents moments de la journée procède de cette logique :

- arrivée et départ de l'établissement

- temps de classe
- interours et circulation hors temps de classe dans l'établissement
- récréation

Organisation

12 élèves par groupe-classe au maximum seront acceptés quotidiennement.

Ce nombre maximum, fixé en accord avec le maire, tient compte de la superficie des salles de classe de l'école.

Afin de limiter, dans cette phase transitoire de reprise progressive, la concentration d'un trop grand nombre de personnes dans l'école alors que nous sortons juste d'une situation de confinement strict et qu'une deuxième vague d'épidémie n'est pas à exclure, l'accueil se fera à raison de trois groupes les lundis et jeudis, puis trois autres groupes les mardis et vendredis. Il faudra aussi prévoir l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (EPIGCS). Quatre groupes seront donc accueillis chaque jour dans le bâtiment scolaire.

Chacun d'entre eux occupera sa salle de classe sans qu'il puisse y avoir plus d'un groupe dans chaque couloir. Le groupe des EPIGCS (8 à 10 élèves au maximum) sera accueilli le cas échéant dans la salle d'activités (rez-de-chaussée nord).

Lors des deux journées (lundi et jeudi ou mardi et vendredi) pendant lesquels les élèves n'iront pas à l'école en raison de l'alternance, les élèves resteront en enseignement à distance grâce aux supports de travail fournis par leur enseignant, selon les modalités habituelles.

Les **lundis et jeudis** seront accueillis les groupes de 12 élèves de Mme LEFEVRE (CP), de Mmes PELLETIER et BOULIERE (CE1/CE2) et de Mme LACROIX (CM1), ainsi que, le cas échéant, un groupe d'enfants de personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire (dans la limite de 10 élèves), encadré par un enseignant spécifique.

CP → salle de classe, rez-de-chaussée sud

EPIGCS → salle d'activité, rez-de-chaussée nord

CE1/CE2 → salle de classe, étage sud

CM1 → salle de classe, étage nord

Les **mardis et vendredis** seront accueillis les groupes de 12 élèves de Mme LEPRÊTRE (CE1), de Mme DELAVEAU (CE2/CM1), de M. HÉBERT et de Mme ROSÉ (CM2), ainsi que, le cas échéant, un groupe d'enfants de personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire (dans la limite de 10 élèves), encadré par un enseignant spécifique.

CE1 → salle de classe, rez-de-chaussée sud

EPIGCS → salle d'activité, rez-de-chaussée nord

CE2/CM1 → salle de classe, étage sud

CM2 → salle de classe, étage nord

Pour certains élèves, la classe se déroulera le matin de 8 h 40 à 12 h 00. Pour les autres, elle aura lieu de 8 h 50 à 12 h 10 (voir ci-après).

Il n'y aura pas de classe le mercredi matin à l'école. L'enseignement à distance se poursuivra ce jour-là pour tous les élèves.

En plein accord avec la mairie, afin de réduire la pause méridienne, et dans la mesure où

un seul service de restauration scolaire sera organisé, **la classe se déroulera l'après-midi de 13 h 30 à 15 h 20** (heure à laquelle, soit les élèves rentreront chez eux, soit seront pris en charge par les animateurs de La Ruhe dans les conditions habituelles).

Les élèves rentrant déjeuner chez eux devront revenir à l'école entre 13 h 20 et 13 h 30.

Les élèves dont les parents ne veulent pas qu'ils retournent à l'école continueront l'enseignement à distance selon les modalités habituelles.

1°) Accueil et sortie des élèves

Les élèves ne doivent apporter aucun jouet ou jeu personnel à l'école pour ne pas risquer des échanges entre eux.

Les arrivées seront échelonnées (un enseignant à l'entrée de l'école, un enseignant en surveillance dans la cour) pour éviter le mélange des élèves au maximum :

Les lundis et jeudis :

- les élèves de Mme LEFEVRE et le groupe des EPIGCS seront autorisés à entrer dans l'école de 8 h 30 à 8 h 40 et se rendront dans la cour de récréation. A la sonnerie de 8 h 40, ils iront en classe avec leur enseignante. Ils auront classe jusqu'à 12 h, entrecoupée par une récréation (voir ci-après).
- Les élèves de Mmes PELLETIER et BOULIERE ainsi que ceux de Mme LACROIX seront autorisés à entrer dans l'école de 8 h 40 à 8 h 50 et se rendront dans la cour de récréation. A la sonnerie de 8 h 50, ils iront en classe avec leur enseignant(e). Ils auront classe jusqu'à 12 h 10, entrecoupée par une récréation.

Les mardis et vendredis :

- les élèves de Mme LEPRÊTRE et le groupe des EPIGCS seront autorisés à entrer dans l'école de 8 h 30 à 8 h 40 et se rendront dans la cour de récréation. A la sonnerie de 8 h 40, ils iront en classe avec leur enseignante. Ils auront classe jusqu'à 12 h, entrecoupée par une récréation (voir ci-après).
- Les élèves de Mme DELAVEAU ainsi que ceux de M. HÉBERT et de Mme ROSÉ seront autorisés à entrer dans l'école de 8 h 40 à 8 h 50 et se rendront dans la cour de récréation. A la sonnerie de 8 h 50, ils iront en classe avec leur enseignant(e). Ils auront classe jusqu'à 12 h 10, entrecoupée par une récréation.

Ces horaires devront être strictement respectés.

Dès leur arrivée à proximité de l'école, les enfants devront respecter la distanciation physique (1 m 50 recommandé) et a fortiori dans l'école.

Pour éviter tout regroupement, les parents laisseront leur enfant cheminer seul jusqu'à la porte d'entrée de l'école (à partir de 50 m). S'ils les accompagnent en voiture, ils sont invités à ne pas sortir de leur véhicule.

En aucune façon les rassemblements d'enfants ou d'adultes ne sont permis aux abords de l'école. Aucun enfant ne doit arriver en avance et attendre devant l'école.

En aucune façon, des adultes autres que les enseignants ou le personnel de service ne

seront autorisés à pénétrer dans l'école.

La communication avec le directeur ou l'enseignant se fera par courriel ou en cas de nécessité absolue, physiquement, en respectant les gestes barrière.

Le cheminement vers les salles de classe situées à l'étage se fera par des escaliers distincts.

Chaque élève utilisera le porte-manteau que lui indiquera son enseignant. Les porte-manteaux utilisés seront espacés le plus possible les uns des autres.

A leur arrivée en classe (en file indienne, espacés d'1 m), les élèves se laveront les mains soigneusement avec du savon, les uns après les autres, et se rendront à leur table de travail, en respectant les consignes données par l'enseignant.

Concernant la sortie des élèves (12 h ou 12 h 10 et 15 h 20) : Il ne pourra y avoir plus d'un groupe à la fois dans le hall d'entrée. Les autres groupes attendront leur tour, accompagnés de leur enseignant, en retrait. Les parents seront invités à patienter s'ils viennent chercher leur enfant et à respecter eux-mêmes les règles de distanciation physique à l'entrée de l'école.

2°) Dans la classe

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'1 m à 1 m 50 entre les élèves.

Les déplacements dans la classe des élèves seront limités à la stricte nécessité.

Les élèves devront avoir leur matériel complet, notamment celui de leur trousse (il revient à leurs parents d'y veiller, tous les soirs). En aucune manière ils ne seront autorisés à s'échanger quelque objet que ce soit. Ils garderont leurs cahiers et classeurs dans leur casier, ceux-ci ne pourront être mélangés ou ramassés comme à l'ordinaire par l'enseignant ou tout autre élève. En tenant compte de ces contraintes, **les corrections seront uniquement collectives**, l'enseignant n'étant pas autorisé à toucher le matériel (cahier, classeur, livre, stylo) des élèves et réciproquement, les cahiers et supports écrits ne pourront être corrigés individuellement par l'enseignant. **La remise de photocopies par l'enseignant n'est pas proscrite mais doit se faire a minima.**

Le matériel collectif (livres, petit matériel) ne sera pas accessible aux élèves.

Pendant la classe, les fenêtres peuvent rarement rester ouvertes (en raison des courants d'air). Par contre, l'enseignant devra veiller à ce que la porte de sa classe donnant sur le couloir le soit.

Le port du masque pour les enseignants et les personnels non-enseignants (AESH) est obligatoire dans la classe dès lors que les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Durant le temps de classe, les élèves, sauf cas extrême, ne seront pas autorisés à se

rendre aux toilettes.

Si la salle informatique est utilisée, elle ne pourra l'être que par un seul groupe dans la journée. La salle et les ordinateurs devront être désinfectés avant toute utilisation par un autre groupe.

3°) Gestion des circulations

Les mouvements d'élèves dans l'école se feront dans des couloirs et par des escaliers différents, et les accès de la cour au bâtiment scolaire par des portes distinctes.

Les horaires des récréations (de 10 h 10 à 10 h 25 et de 10 h 35 à 10 h 50) seront bien distincts pour que les groupes ne puissent se rencontrer.

4°) Activités sportives et culturelles

Activités sportives

⊗ Les parents devront vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant avec les élèves. Les élèves viendront à l'école de préférence avec des chaussures et une tenue de sport.

⊗ Les jeux de ballons et jeux de contacts sont interdits (valable aussi pendant les récréations).

⊗ De manière générale, l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous est proscrite. Cela vaut également pour le petit matériel des jeux de cour qui ne sera pas accessible aux élèves.

⊗ Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.

Activité culturelles et manuelles

⊗ Utilisation uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.

⊗ Pas d'accès possible aux livres de bibliothèque collectifs (sauf si, après utilisation par un élève, l'enseignant met à l'isolement le support durant 5 jours).

5°) Récréations

Beaucoup des aspects ci-après ont été abordés précédemment :

- Deux récréations distinctes.
- temps intermédiaire de 10 min entre les deux récréations pour éviter tout risque de rencontre entre les groupes.
- lavage des mains en respectant les règles de distanciation physique, en fin de récréation, au lavabo de la classe.
- Les règles de distanciation physique (de 1 m à 1 m 50) devront être respectées de la classe à la cour, pendant la récréation, et de la cour à la classe.
- Aucun jeu de contact et de ballon ni tout ce qui implique des échanges d'objets ne sera autorisé.
- Les élèves ne doivent apporter aucun jouet ou jeu personnel à l'école pour ne pas risquer des échanges entre eux.
- Les WC garçons / filles extérieurs seront fermés. L'accès aux toilettes du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire sera le seul possible tout au long de la journée : couloir sud et couloir nord (garçons ou filles).

6°) Nettoyage / désinfection des locaux

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. On pourra se reporter directement au protocole national, de la page 33 à la page 37, pour davantage de détails.

→ Les sanitaires, et de manière générale, « les zones fréquemment touchées » sont désinfectés par un agent municipal « plusieurs fois par jour » conformément au protocole national.

7°) Sanitaires

⊗ Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum de cuvettes et/ou d'urinoirs présents et utilisables selon les règles de distanciation physique.

⊗ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou condamner un urinoir sur 2.

⊗ Gestion des flux d'élèves vers les toilettes (pendant le temps de classe si autorisation de l'enseignant ou lors de la récréation).

⊗ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

⊗ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel de service présent.

⊗ Désinfection de la cuvette, du bouton de la chasse d'eau, de la robinetterie, plusieurs fois par jour par l'agent d'entretien présent.

⊗ Evacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne par le personnel d'entretien.

8°) Pause méridienne / Restauration scolaire

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. Il est indiqué ici ce qui a été décidé localement, dans le respect des règles édictées par le protocole national.

- La sortie de l'école des élèves ne mangeant pas à la cantine se fait dans les conditions habituelles.
- Un groupe d'élèves sort à 12 h, un autre groupe est libéré à 12 h 10 (voir partie « Accueil »)
- Avant d'aller déjeuner, l'enseignant fait procéder au lavage des mains dans sa classe afin d'éviter une file d'attente importante devant la cantine.
- Les élèves demi-pensionnaires se rendent ensuite directement à la cantine, sans rien toucher avec leurs mains. Si ce n'est pas le cas, ils se relavent les mains.
- Durant cette période particulière et jusqu'à nouvel ordre, un seul service de cantine est organisé dans la salle du restaurant scolaire.
- La reprise des cours se fait à 13 h 30, jusqu'à 15 h 20.

9°) Procédure de gestion d'un cas suspect

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

⊗ Isolement immédiat de l'élève, avec un masque, dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

⊗ Prise de la température avec un thermomètre électronique. Un thermomètre sans contact n'étant pas disponible dans l'école, les thermomètres frontaux dont nous disposons seront désinfectés avec du gel hydroalcoolique après chaque utilisation. Comme indiqué précédemment un élève sera réputé avoir de la fièvre à partir d'une température égale à 37,8 °C.

⊗ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrière.

⊗ Rappel par le responsable de l'école de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

⊞ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

⊞ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

⊞ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

⊞ Poursuite stricte des mesures barrière.

2- En cas de test positif :

Conduite à tenir :

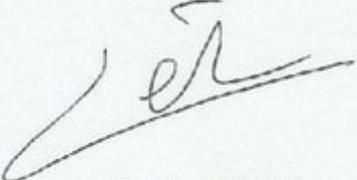
⊞ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le directeur de l'école. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

⊞ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

⊞ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

*Rédigé le 3 mai 2020,
mis à jour le 13 mai 2020*

Le directeur



Denis HEBERT